

Projet audiovisuel breton « COM » > 2020/2021 - MODE D'EMPLOI

Au 1^{er} septembre 2020

Ce document présente le cadre formel des coproductions conclues dans le cadre du projet audiovisuel breton (COM#3). Il fait référence pour les producteurs souhaitant soumettre des projets aux chaînes bretonnes.

Le projet s'appuie sur une coopération entre les principaux acteurs, publics et privés, de la production audiovisuelle et de sa diffusion en Bretagne, en partenariat avec les acteurs de la vie culturelle, linguistique, sociale et économique du territoire régional.

Un projet régional, dans quel but ?

- renforcer sur les écrans la présence du fait régional, dans sa diversité, sociale, économique ou territoriale,
- renforcer et développer sur les écrans la présence des langues de Bretagne,
- soutenir le développement de la filière audiovisuelle régionale dans ses dimensions artistique, culturelle, économique,
- contribuer au rayonnement du territoire et de ses acteurs,
- offrir de nouveaux espaces d'expression citoyenne, favorisant une meilleure cohésion sociale et un renforcement de la démocratie locale,
- contribuer à la promotion de la diversité culturelle, à la reconnaissance de l'égale dignité des langues et des cultures, à l'exercice des droits culturels des personnes en Bretagne.

✓ AU SOMMAIRE

- 1 - Quelle structuration pour le COM#3 ? > p.2
 - 2 - Éligibilité des productions et soutien à la filière audiovisuelle régionale > p.2
 - 3 - Type et volume de programmes soutenus > p.3
 - 4 - Répartition des volumes entre les diffuseurs (portage) > p.3
 - 5 - Apports : modalités et montants > p.5
 - 6 - Les comités éditoriaux > p.6
 - 7 - À qui et comment soumettre un projet ? > p.8
- Annexe 1 - Prestations de post-production négociées par les chaînes locales - p.10
- Annexe 2 - Liste des studios partenaires des chaînes dans le cadre du COM - p.12

1 - Quelle structuration pour le COM#3 ?

Le COM breton réunit :

- 5 diffuseurs TV : France 3 Bretagne, Tébéo, Tébésud, TVR et Brezhoweb
- 1 plateforme numérique : KuB (éditée par l'association Breizh Créative)

Les programmes soutenus dans le cadre du COM ont vocation à être diffusés par plusieurs de ces acteurs. Ils sont sélectionnés lors de comités éditoriaux associant les diffuseurs (tous ou en partie, selon la nature des programmes étudiés).

2 - Éligibilité des productions et soutien à la filière audiovisuelle régionale

Dans le cadre du COM, les diffuseurs veillent à privilégier les projets portés par des producteurs locaux. Les chaînes ont ainsi pour objectif de coproduire plus de 50% des programmes avec les acteurs de la profession installés en Bretagne, sous condition de présentation de projets en nombre suffisant pour alimenter la programmation des chaînes.

Afin de garantir un effet de levier conséquent pour les producteurs, les chaînes privilégient systématiquement les projets susceptibles de bénéficier d'une aide du Centre National de la Cinématographie et de l'Image animée.

✓ LE PRINCIPE ÉDITORIAL : DONNER UNE MEILLEURE VISIBILITÉ AU FAIT RÉGIONAL

Les chaînes veillent à sélectionner des projets ayant un lien manifeste avec la Bretagne. Les programmes accompagnés doivent participer au renforcement de l'identité collective bretonne, dans toutes ses dimensions : sociale, culturelle, économique, historique, géographique...

-> À la télévision :

La diffusion des contenus audiovisuels issus du COM est assurée au sein des grilles de chacune des chaînes associées au projet, dès lors que leurs éditeurs y ont pris part (achat, production ou coproduction).

- > Sur le Web :

Le projet audiovisuel breton se concrétise également au travers de la plateforme numérique KUB (éditée par Breizh Créative), qui constitue le socle d'une offre éditoriale spécifique.

Le webmedia reprend et éditorialise certains contenus coproduits dans le cadre du COM, selon les accords passés avec les producteurs, afin d'en renforcer la visibilité.

3 - Type et volume de programmes soutenus

Sont concernés par le COM, les programmes s'inscrivant dans les genres télévisuels suivants, en langue française ou en langues de Bretagne :

- > Documentaires

Les diffuseurs soutiennent annuellement 23 films dont 3, à minima, en langues de Bretagne (sous réserve du nombre de dossiers reçus)

- > Fiction

Les diffuseurs soutiennent annuellement :

- 10 films unitaires courts, dont 2 à minima en langues de Bretagne (sous réserve du nombre de dossiers reçus)
- 2 programmes "lourds" (long métrage tv, série, web série...) en développement
- 1 à 2 programmes "lourds" en coproduction

- > Animation

Les diffuseurs soutiennent annuellement :

- 4 films unitaires courts
- 2 formats spéciaux TV (26 minutes)

- > Autres programmes

D'autres programmes sont ponctuellement soutenus par les diffuseurs de Bretagne :

- captations d'œuvres artistiques et culturelles (concerts, pièces de théâtre, etc.)
- magazines
- jeux

4 - Répartition des volumes (portage) entre les diffuseurs

✓ DOCUMENTAIRES

- > 13 films sont coproduits par les chaînes locales ;
- > 10 films sont coproduits par France 3 Bretagne et font l'objet d'un préachat complémentaire de la part des chaînes locales.

Kub peut souhaiter diffuser certains programmes et proposer le cas échéant un achat de droits propres.

Brezhoweb peut souhaiter se joindre à la coproduction (projets en langue bretonne). Un apport complémentaire abonde alors la convention passée avec les chaînes locales.

✓FICTION

-> **Les courts métrages de fiction** sont coproduits par les télévisions locales de Bretagne.

Kub peut souhaiter diffuser certains de ces films et proposer le cas échéant un achat de droits propres.

Brezhoweb peut souhaiter se joindre à la coproduction (projets en langue bretonne). Un apport complémentaire abonde alors la convention passée avec les chaînes locales.

-> **Les projets de fiction « lourde »** sont soutenus par les télévisions locales de Bretagne et/ou par France 3 Bretagne.

✓ANIMATION

-> **Les courts métrages unitaires** sont soutenus par les télévisions locales de Bretagne (préachat).

-> **Les spéciaux TV** sont coproduits par France 3 Bretagne et diffusés à la fois sur France 3 Bretagne (version en langue bretonne, originale ou doublée), sur les télévisions locales de Bretagne (version française) et sur Brezhoweb (version en langue bretonne).

Kub peut souhaiter diffuser certains de ces films et proposer un achat de droits complémentaire.

✓WEB PROGRAMMES

Ils sont coproduits et exposés par le webmedia Kub. Ils peuvent, pour certains, et avec l'accord de la production, être également accessibles depuis les sites web des chaînes TV.

✓AUTRES PROGRAMMES

-> **Captations d'œuvres artistiques et culturelles** (concerts, pièces de théâtre, etc.) : les télévisions locales de Bretagne et France 3 Bretagne financent, annuellement, un volume de captations défini.

-> **Magazines** : le magazine culturel Le Grand Bazhart est coproduit par France 3 Bretagne et Kub. Les télévisions locales de Bretagne participent au financement, et à la diffusion, par le biais d'un préachat.

-> **Langues de Bretagne** : les télévisions locales et Brezhoweb financent un volume défini de jeux, doublages, magazines et programmes courts, en breton ou en gallo.

5 - Apports

✓ DOCUMENTAIRE

-> Montants en vigueur sur les 13 projets soutenus par les chaînes locales bretonnes

À noter ! Les apports en industrie pratiqués par les chaînes locales sont révisés (projets sélectionnés à compter du 1^{er} septembre 2019). La sous-traitance des opérations de post-production (mixage et étalonnage) aux studios partenaires n'a plus cours. Les budgets anciennement consacrés à cette sous-traitance viennent désormais s'ajouter au numéraire attribué aux productions.

Un documentaire 52 minutes peut ainsi prétendre à un apport forfaitaire de 16 900 € à 18 200 € en numéraire (suivant les besoins du film en post-production).

Une part de l'apport en numéraire reste néanmoins fléchée sur la post-production, selon les forfaits suivants :

- Mixage : 2 850 € HT + supplément de 650 € HT sur la post-production son (si justifié)
- Étalonnage : 2 350 € HT + supplément de 650 € HT sur la post-production image (si justifié)

À noter ! Ce montant numéraire correspondant à la post-production sera facturé aux chaînes par la société de production après que cette dernière aura attesté de sa dépense (présentation aux chaînes des factures d'étalonnage et de mixage acquittées auprès de studios bretons partenaires). Ces prestations devront obligatoirement être confiées aux prestataires techniques régionaux partenaires (cf annexe).

-> Montants en vigueur sur les 10 documentaires coproduits par France 3 Bretagne

Ces films bénéficient, après accord entre la chaîne et la société de production, de l'une ou l'autre de ces options :

- la prise en charge du mixage, de l'étalonnage et des sorties PAD réalisés chez France 3 Bretagne ;
- la prise en charge du montage, du mixage, de l'étalonnage et des sorties PAD réalisés chez France 3 Bretagne.

Suivant l'apport en industrie accordé par France 3, un documentaire 52 minutes pourra prétendre aux financements forfaitaires suivants :

- si finitions (mixage, étalonnage) : apport numéraire total de 21 424 € HT dont 20 124 € HT de France 3 et 1 300 € HT (contrat de préachat) des télévisions locales ;
- Si industrie "lourde" (montage + finitions) : apport numéraire total de 15 600 € HT dont 14 352 € HT de France 3 et 1 248 € HT (contrat de préachat) des télévisions locales.

✓FICTION

-> 10 courts métrages coproduits par les télévisions locales de Bretagne

À noter ! Pour les projets sélectionnés à compter du mois de septembre 2019, les apports en industrie pratiqués par les chaînes locales sont révisés. La sous-traitance des opérations de post-production (mixage et étalonnage) aux studios partenaires n'a plus cours. Les budgets consacrés par les chaînes à cette sous-traitance viennent désormais s'ajouter au numéraire attribué aux productions.

Ainsi, un court métrage d'une durée maximale de 20 minutes pourra prétendre à un financement forfaitaire de 8 000 € HT (400 € HT/minute).

Une part de l'apport en numéraire reste néanmoins fléchée sur la post-production, selon les forfaits suivants :

- Mixage : 2 250 € HT
- Étalonnage : 2 000 € HT

À noter ! Ce montant numéraire correspondant à la post-production sera facturé aux chaînes par la société de production après que cette dernière aura attesté de sa dépense (présentation aux chaînes des factures d'étalonnage et de mixage acquittées auprès de studios bretons partenaires). Ces prestations devront obligatoirement être confiées aux prestataires techniques régionaux partenaires (cf annexe).

-> 3 à 4 projets de fiction « lourde » soutenus par France 3 Bretagne et les chaînes locales

Les deux projets sélectionnés annuellement en développement bénéficient d'un apport de 18 182 € HT.

Les projets sélectionnés en production (1 à 2 annuellement), bénéficient d'un apport variant, de 72 500 € HT à 145 000 € HT.

✓ANIMATION

-> 4 unitaires de court métrage

Les films bénéficient d'un préachat d'un montant de 9 091 € HT

-> 2 formats spéciaux (26 minutes) pour la télévision

Les films bénéficient d'un préachat d'un montant de 18 182 € HT

6 - Les comités éditoriaux

Les membres du COM se réunissent en comité éditorial tous les 2 mois.

✓CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES COMITÉS EN 2020/ 2021

Les dossiers complets devront parvenir aux chaînes aux dates limites suivantes :

-> Comité #1 (documentaire, fiction courte, animation, langues de Bretagne)

Vendredi 18 septembre

-> Comité #2 (documentaire, fiction courte, animation, langues de Bretagne)

Vendredi 20 novembre

•-> Comité #3 (documentaire, fiction courte, animation, langues de Bretagne)

Vendredi 22 janvier

-> Comité #4 (documentaire, fiction courte, animation, langues de Bretagne + **fiction lourde**)

Vendredi 19 mars

•-> Comité #5 (documentaire, fiction courte, animation, langues de Bretagne)

Vendredi 21 mai

-> Comité #6 (documentaire, fiction courte, animation, langues de Bretagne)

Vendredi 18 juin

✓CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT DES COMITÉS ÉDITORIAUX

2 comités éditoriaux distincts sont organisés :

-> 1 comité réunit l'ensemble des diffuseurs du COM, traitant les dossiers de type : documentaire ([dossiers sollicitant le soutien des télévisions locales de Bretagne et de France 3 Bretagne*](#)), fiction lourde, animation (spéciaux 26mn), programmes en langues de Bretagne ;

-> 1 comité réunit les seules télévisions locales de Bretagne. Sont étudiés les projets : documentaires ([sollicitant le seul soutien des chaînes locales*](#)), fictions de court métrage et d'animation (unitaires courts).

Un comité est composé à minima d'un représentant de chaque chaînes et des coordinatrices de l'Unité de programmes des télévisions locales de Bretagne, assurant la préparation, l'animation et le suivi de ces réunions. Chaque diffuseur possède une voix, à part égale avec les autres chaînes. Les projets récoltant l'unanimité des suffrages sont retenus.

***Les projets documentaires, selon le souhait du porteur et la nature du projet, peuvent être orientés vers le comité réunissant les seules chaînes locales ou vers celui associant les télévisions locales de Bretagne et France 3 Bretagne.**

7 - À qui et comment soumettre un projet ?

Les projets, selon leur type, sont réceptionnés par un interlocuteur référent ayant à charge de les analyser pour les transmettre intégralement aux diffuseurs membres du regroupement dont le soutien est sollicité.

✓ VOS CONTACTS :

- ▶ Documentaire, fiction, animation

Sociétés basées dans les départements 35, 56 et hors Bretagne :

Charlotte Avignon / TVR

par mail, en format .pdf : coproduction@tvr.bzh

Sociétés basées dans les départements 29 et 22 :

Koulm Lucas / Tébéo

par mail, en format .pdf : k.lucas@tebeotv.fr

- ▶ Projets en langues bretonnes :

Florent Grouin / Brezhoweb

par mail, en format .pdf : fgrouin@lbgroupe.com

- ▶ Web programmes :

Serge Steyer / KuB

par mail, en format .pdf : serge@kubweb.media

✓ CONSTITUER LE DOSSIER À SOUMETTRE AUX CHÂÎNES

Pour soumettre un projet au COM, merci de rassembler les pièces suivantes :

- fiche technique précisant l'étape d'avancement du projet (modèle sur demande) ;
- note générale du producteur présentant le projet ;
- note d'intention du réalisateur ;
- synopsis (fiction) ou un résumé (documentaire) ;
- scénario (fiction) ou un traitement (documentaire) ;
- budget prévisionnel (de production) ;
- plan de financement daté (financements acquis / en cours) ;
- état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne ;
- planning de fabrication ;
- présentation et filmographie de la société de production ;
- curriculum vitæ de l'auteur et/ou réalisateur.

-> Pièces facultatives :

- liens vers de précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur) ;
- story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation ;
- toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

✓ EXAMEN DU DOSSIER

Chaque demande ne peut être prise en compte que si le dossier est complet.

Après vérification et en accord avec le porteur du projet, ce dernier est inscrit au comité éditorial. Les projets retenus donnent lieu à l'établissement d'un courrier d'intérêt chiffré.

Projet audiovisuel breton « COM » > 2020/2021 - MODE D'EMPLOI Au 1^{er} septembre 2020

- > Annexe 1

Forfaits post-production négociés par les chaînes locales

✓ PRESTATIONS ATTRIBUÉES AUX DOCUMENTAIRES (52 MINUTES)

Sont comprises, auprès des studios bretons partenaires, les opérations suivantes :

- > **mixage** : projection en audi ; montage son, mixage, gestion des sorties ;
- > **étalonnage** : harmonisation des rushes ; étalonnage ; infographie et titrage - ne comprend pas la prise en charge de sous-titrage - ; gestion des sorties ; PAD.

Et, au choix du producteur, après entente avec les chaînes, dans la limite du forfait complémentaire en vigueur (650 € HT), et selon l'offre propre à chaque studio :

-> **prestations complémentaires son** : travail spécifique de montage son ; nettoyage massif des sons directs, restauration sonore ; important travail de voice over ; bruitage ; version(s) en d'autre(s) langue(s) que la VO bretonne, galloise ou française ; mixage d'un film excédant les 52 minutes ; enregistrement de la musique à l'image, montage, pré-mixage des musiques ; enregistrement d'une piste audiodescription ; montage son et mixage des teasers et bandes annonce...

-> **prestations complémentaires image** : data management ; étalonnage dans une résolution supérieure à la HD ; étalonnage d'un film excédant les 52 minutes ; bande annonce ; travaux de titrage supplémentaires ; traitement d'archives ; dénoyage et autres traitements ; DCP ; archivage LTO ; numérisation de bande ou report sur bande ; travail graphique sur le générique.

✓ VALORISATION DES PRESTATIONS DE POST-PRODUCTION ATTRIBUÉES AUX DOCUMENTAIRES

- > **Mixage** : 2 850 € HT (+ 650 € HT si option)
- > **Étalonnage** : 2 350 € HT (+ 650 € HT si option)

✓PRESTATIONS ATTRIBUÉES AUX COURTS MÉTRAGES DE FICTION (JUSQU'À 20'*)

Sont comprises, auprès des studios bretons partenaires, les opérations suivantes :

- > **mixage** : projection en audi ; montage son, mixage, gestion des sorties.
- > **étalonnage** : harmonisation des rushes ; étalonnage ; infographie et titrage - ne comprend pas la prise en charge de sous-titrage - ; gestion des sorties ; PAD.

*Au-delà, la société de production prend à sa charge tout surplus de facturation éventuellement présenté par le studio.

✓VALORISATION DES PRESTATIONS DE POST-PRODUCTION ATTRIBUÉES AUX COURTS MÉTRAGES DE FICTION (JUSQU'À 20'*)

- > **Mixage** : 2 250 € HT
- > **Étalonnage** : 2 000 € HT

À noter ! Ces dispositions concernent les projets présentés après la date du 1^{er} septembre 2019. Les anciens forfaits restent applicables aux projets sélectionnés avant cette date. Les productions doivent informer dès que possible les chaînes des dates de mixage et d'étalonnage, ainsi que du studio choisi pour effectuer ces opérations.

Les projets de fiction « lourde » (séries, longs métrages tv) ne bénéficient pas de tels forfaits négociés.

Projet audiovisuel breton « COM » > 2020/2021 - MODE D'EMPLOI

Au 1^{er} septembre 2020

- > Annexe 2

Studios de post-production partenaires des chaînes locales

✓ POST-PRODUCTION SON -> MIXAGE

NOMADES

13, rue Michel Le Nobletz 35 000 RENNES

Tél. +33(0)2 99 83 34 62 - Mél. info@nomades-production.com

L'OREILLE DU CHAT

18, av. Jules Tricault 35 170 BRUZ

Tél. 02 99 05 03 76 - Mél. contact@oreilleduchat.com

ATELIER SONORE CHUUTTT !!

15, Place des droits de l'Homme 29 270, CARHAIX

Tél. 06 09 18 63 39 - Mél. contact@atelier-sonore-chuuttt.com

AGM FACTORY

44 Rue de la Bascule 35 000 RENNES

Tél. 09 54 62 98 63 - Mél. prod@agmfactory.com

STUDIO DU BEG

beg ar roz 29 360 CLOHARS-CARNOËT

Tél. 06 85 83 09 08 - Mél. studiobeg@orange.fr

STUDIO PERSONNE N'EST PARFAIT !

11 rue Denis Papin 35 000 RENNES

Tél. 02 99 65 00 74 - Mél. studio@personnenestparfait.fr

NEAR DEAF EXPÉRIENCE

29620 LANMEUR

Tél. 06 03 35 89 43 - Mél. eric.cervera@gmail.com

Avec le soutien de :



Tébésud



Tébéo
100% Bretagne Ouest



✓ **POST-PRODUCTION SON -> MIXAGE (SUITE)**

PLOUF

8 rue Verlaine 29 200 BREST

Tél. 06 84 17 06 56 - Mél. plouf.brest@gmail.com

✓ **POST-PRODUCTION IMAGE -> ÉTALONNAGE**

AGM FACTORY

44 Rue de la Bascule 35 000 RENNES

Tél. 09 54 62 98 63 - Mél. prod@agmfactory.com

ARWESTUD

13 rue Michel Le Nobletz 35 000 RENNES

Tél. 06 81 00 82 32 - Mél. arwestud@gmail.com

KAOUENN

18 chemin du mouliouen 29000 KEMPER

Tél. 07 67 29 00 35 - Mél. contact@kaouenn.bzh

PLOUF

8 rue Verlaine 29 200 BREST

Tél. 06 84 17 06 56 - Mél. plouf.brest@gmail.com